

MINISTÈRE DU LOGEMENT,
DE L'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES
ET DE LA RURALITÉ

Direction de l'Environnement, de l'Aménagement
et du Logement de la Guadeloupe

DéAL Guadeloupe

Mission Développement Durable
Evaluation Environnementale

Unité Evaluation Environnementale

Nos réf. : DN/LR/JB/LD-R - n°MDDEE-2014 - 184

Vos réf. :

Affaire suivie par : Jérôme BLANCHET/Louis REDAUD
eval-environ.guadeloupe@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 0590 99 35 72 – Fax : 0590 99 35 65

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Basse-Terre, le

- 9 OCT. 2014

Autorité environnementale

Préfète de région

<http://www.guadeloupe.developpement-durable.gouv.fr/evaluation-environnementale-r34.html>

Monsieur le Directeur Général des Services

A la date du **4 août 2014**, les services de l'Etat ont reçu, pour avis de l'autorité environnementale, votre dossier relatif au projet suivant : **Dossier de régularisation administrative concernant des travaux de sécurisation du barrage de Gaschet, commune de Port-Louis.**

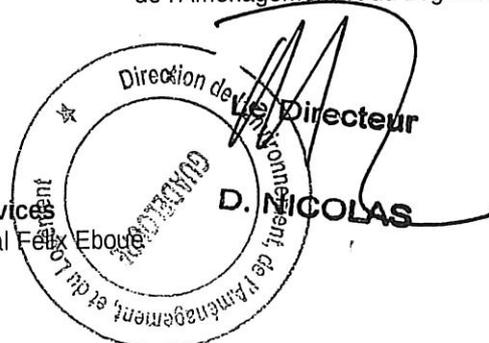
En application de l'article R.122-7 II du code de l'environnement, je vous informe de l'absence d'observations émises dans le délai de 2 mois à compter de la réception du dossier.

La présente information devra figurer dans le dossier soumis à enquête publique ou toute autre forme de consultation du public. Elle est également rendue publique sur le site internet de la Déal à l'adresse indiquée ci-dessus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, Général des Services, l'expression de ma considération distinguée.

Pour la Préfète et par délégation,
le directeur de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement

Conseil Général de Guadeloupe
A l'attention de M. le Directeur Général des Services
Hotel du département - Bld du Gouverneur Général Félix Eboué
97109 BASSE-Terre



Copie : Déal/RN